

MORDRE LA MAIN DE SON MAÎTRE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature invoquée par un sort ou un pouvoir magique
Durée	1 round/niveau (T)
JS	Volonté, annule
RM	oui

En prononçant un ordre bref accompagné d'un geste de la main, le personnage peut obliger la créature ciblée à attaquer au mieux de ses capacités l'entité qui l'a invoquée. Si l'entité responsable de l'invocation n'est pas présente, la créature agit normalement en fonction des dernières instructions reçues. Ce sort n'a aucun effet sur les créatures appelées, celles invoquées par autre chose que des sorts ou des pouvoirs magiques (c'est le cas de l'eidolon du conjurateur par exemple) ou les créatures liées mais pas explicitement invoquées, comme la monture d'un paladin ou le familier d'un magicien.